N°D2026_03_26

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 9 MARS 2026

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION N°D2026_02_18 DU 20/02/2026
pour inexactitude matérielle

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales;

-Vu la délibération de délégation de pouvoirs données à M. le Président par le Conseil Communautaire du 04/10/2022, visée en Préfecture le 14/10/2022;

- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MAZET, Vice-Président en date du 23.03.2021 l'autorisant à signer la décision;

- Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande publiques ;

- Vu la consultation lancée le 03/11/2025 pour la création, la fourniture et pose de panneaux d'information de type relais information services et de mobilier sur les itinéraires de véloroutes- Lot n°5 ;

- Vu la relance du Lot 5- Fourniture et pose de compteurs de fréquentation lancée le 18/09/2025 ;

- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat du coordonnateur réunie en séance du 04/02/2026 ;

- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la SAS KIOMDA (33000 BORDEAUX) pour le lot 5 - Fourniture et pose de compteurs de fréquentation est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance.

DÉCIDONS

Article 1 :

Il est conclu un accord-cadre à bons de commandes, pour la création, fourniture et pose de panneaux d'information de type relais information service (R.I.S) et de mobiliers sur les itinéraires de véloroutes - Lot 5 Fourniture et pose de compteurs avec la SAS KIOMDA.

Article 2 :

Le présent accord-cadre est conclu pour un montant maximum de **33.000,00 € HT.**
La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de l'Agglomération Gap-Tallard-Durance.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Article 3 :

Le marché est conclu pour une durée totale de 30 mois, à compter de sa date de notification.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Monsieur le Directeur Général Délégué à la Mobilité sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 9 mars 2026

Le Vice-président

Jérôme MAZET

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAP-TALLARD-DURANCE (05)

Transmis en Préfecture le : 11.03.26
Publié ou notifié le : 11.03.26

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO

Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2026_03_26**
Objet :	**Il est conclu un accord-cadre à bons de commandes, pour la création, fourniture et pose de panneaux d?information de type relais information service (R.I.S) et de mobiliers sur les itinéraires de véloroutes ? Lot 5 Fourniture et pose de compteurs avec la SAS KIOMDA.**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-09 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20260309-D2026_03_26-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko
Nom métier : 005-200067825-20260309-D2026_03_26-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	53.3 Ko
Nom original : D_4294.pdf		
Nom métier : 99_AI-005-200067825-20260309-D2026_03_26-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 mars 2026 à 13h55min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 mars 2026 à 13h55min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 mars 2026 à 13h55min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 mars 2026 à 13h55min55s	Reçu par le MI le 2026-03-11